

TESSI

Société Anonyme au capital de 5.595.356 euros
Siège social : 177 cours de la Libération (38100) GRENOBLE

071 501 571 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 FEVRIER 2017 **ORDRE DU JOUR**

Résolutions à caractère ordinaire :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Vincent MENEZ en qualité d'Administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Madame Marine DENTRESSANGLE en qualité d'Administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Hubert VIAL en qualité d'Administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Louis SAVOYE en qualité d'Administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Madame Nathalie GAK en qualité d'Administrateur ;
- Distribution d'un dividende exceptionnel prélevé sur les postes de « Réserves » et de « Primes » ;
- Autorisation donnée à la Société pour racheter en Bourse ses propres actions.

Résolutions à caractère extraordinaire :

- Autorisation conférée à la Société d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Changement du mode de gestion de la Société : adoption de la gestion par un Directoire et un Conseil de Surveillance ;
- Adoption de nouveaux statuts.

Résolutions à caractère ordinaire :

- Nomination de Monsieur Vincent MENEZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de Monsieur Jean-Louis SAVOYE en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de Madame Marine DENTRESSANGLE en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de Monsieur Jean-Hubert VIAL en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de Madame Nathalie GAK en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de Madame Sophie SAUVAGE en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de HLD Europe SCA, représentée par Madame Anne CANEL en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de Monsieur Michel ANGÉ en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de la société SARL FONDELYS en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs à donner en vue d'effectuer les formalités.